

actu.fr

Le radon, ce gaz naturel radioactif présent dans le granite en Normandie, est cancérigène

Manon Loubet

5-7 minutes

Le radon est un gaz naturel radioactif présent dans le granite, dans une partie de l'ex-Basse-Normandie. Catherine Boutet de Santé environnement explique comment s'en prémunir.

Publié le 21 Nov 19 à 8:24



Le radon est un gaz radioactif naturel qui peut être cancérigène si l'on y est exposé au quotidien. Il est présent dans le granite (notre photo) (©Illustration/adobe Stock)

Lundi 18 novembre 2019, par mesure de précaution et sur les préconisations de l'**Agence régionale de santé (ARS)**, la Région Normandie a décidé de fermer temporairement deux salles informatiques concernées par une pollution au radon, un **gaz naturel radioactif**, au lycée Robert de Mortain à **Mortain (Manche)** ainsi que [deux salles de classe au lycée Jean-Guéhenno](#) de **Flers (Orne)**.

Le **radon** se crée lors de la désintégration de l'uranium dans le roche granitique et volcanique. Ce gaz, considéré comme la première source d'exposition au rayonnement ionisant en France, est reconnu comme **cancérogène pulmonaire** depuis 1987 par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Rencontre avec Catherine Boutet, ingénieure sanitaire et responsable du pôle Santé environnement à l'ARS Normandie.

Lire aussi : [Deux salles fermées à cause des teneurs en radon, au lycée Jean-Guéhenno, à Flers](#)

***Normandie-actu* : Qu'est-ce que le radon, ce gaz naturel radioactif ?**

Catherine Boutet : Le radon, c'est un gaz radioactif d'origine naturelle qui se crée lors de la désintégration de l'uranium présents dans certaines roches granitiques. Comme c'est un gaz, il cherche à s'échapper dans les failles du sol et au travers des différentes couches géologiques. C'est très spécifique à certains massifs anciens, comme le massif costamoricain. Et ce gaz est présent sur des points très précis, car la géologie est très différente, d'une zone à une autre, même au sein d'un même département.

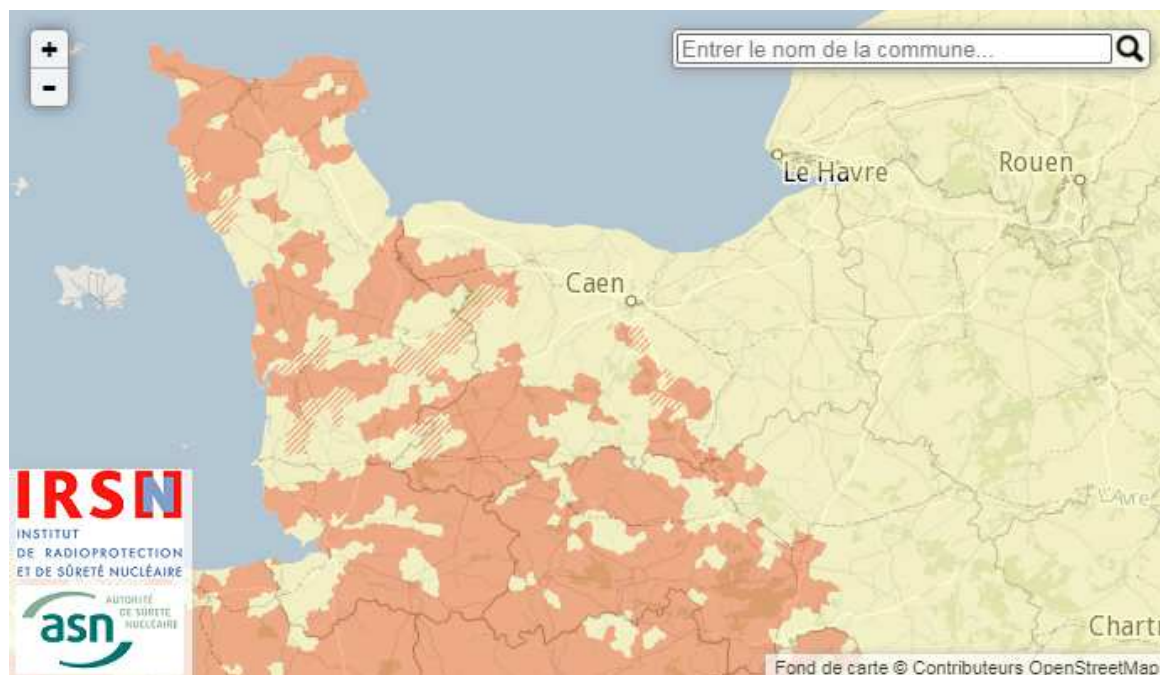
L'exposition quotidienne peut être dangereuse

Pourquoi la Région Normandie n'a pris que récemment des dispositions par rapport au radon ?

La réglementation a évolué en 2018 et une nouvelle classification a été mise en place. Auparavant, c'était un zonage par département, basé sur des mesures aléatoires réalisées dans des locaux avec un dosimètre.

Désormais, c'est un zonage par commune sur une base de données géologiques, c'est beaucoup plus précis. Les communes sont classées selon trois niveaux. En Normandie, ce sont les départements de l'**Orne**, du **Calvados** et de la **Manche** qui sont concernés par le niveau le plus élevé. En niveau trois, le seuil à ne pas dépasser est de 300 becquerels par m³. Ce n'est pas un seuil de dangerosité immédiate mais si l'on y est exposé quotidiennement, cela peut être dangereux.

Les autorités ont désormais l'obligation de protéger du radon les bâtiments accueillant des populations fragiles, comme les établissements scolaires et de santé.



En orange, les communes classées en niveau trois pour le radon. (©Capture d'écran Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire)

Lire aussi : [Que vaut la qualité de l'air en Normandie ? Deux experts répondent à Normandie-actu](#)

Le radon et le tabac : un risque augmenté

Quel danger présente le radon ?

Le radon a été reconnu comme un cancérogène pulmonaire et c'est la première source d'exposition au rayonnement ionisant en France. Le lien entre exposition au radon et cancer du poumon a été en premier lieu démontré par des études menées sur des mineurs exposés, sous terre, à de fortes concentrations en radon.

Par ailleurs, si l'usage du tabac est responsable de la majorité des cancers du poumon, l'exposition simultanée au radon et au tabac augmente le risque.

Lire aussi : [En Normandie, la pollution de l'air responsable de 2 600 décès prématurés chaque année](#)

Que faire si je vis dans une commune touchée par ce gaz radioactif ?

Les sols doivent être étanches et les pièces du rez-de-chaussée bien ventilées. Si vous ne connaissez pas bien le sous-sol de votre maison, l'état de votre dalle ou encore de votre système de ventilation, cela peut valoir le coup de mesurer la présence du radon dans votre intérieur. Pour 20 euros, vous pouvez faire poser un dosimètre dans vos locaux pendant deux mois et vous saurez ce qu'il en est.

Si le seuil est supérieur à 300 becquerels par m³, il faut envisager de faire des travaux d'isolation de votre sol et de mise aux normes de votre ventilation. Pour l'heure, il n'y a pas d'aides pour les particuliers mais c'est en négociation.

Lire aussi : [Pollution après l'incendie à Rouen : « L'entreprise](#)

[Lubrizon est pleinement responsable »](#)

« **Notre air intérieur est très pollué** »

Ce zoom sur la pollution au radon, c'est une bonne initiative ou c'est trop anxiogène, selon vous ?

Non, c'est une très bonne chose. D'abord parce que le radon peut vraiment être dangereux dans la durée. Et deuxièmement parce que la pollution au radon met l'accent sur notre qualité d'air intérieur.

Nous ne le savons pas toujours mais notre air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur ! En tant qu'individu, nous dégageons du CO², de la vapeur d'eau. Et dans nos habitudes de vie, notre chauffage et notre cuisine rejettent du monoxyde de carbone. La mauvaise ventilation de nos intérieurs crée des moisissures... Tout cela agit directement sur notre santé. C'est important de s'interroger de manière générale sur la qualité de notre air intérieur.

Plus d'informations sur le site de l'[ARS Normandie](#)